



PREFET D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° DRCL-BICCL – 2016011-0001

Signé par

Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir

le 08 janvier 2016

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'Intercommunalité, du Conseil et du contrôle de légalité**

**Arrêté portant actualisation de la composition de la commission départementale
de la coopération intercommunale (CDCI)**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Intercommunalité, du Conseil et du Contrôle de Légalité
Affaire suivie par C.PILLET
Tél : 02.37.27.71.55
mél:christiane.pillet@eure-et-loir.gouv.fr

Intercommunalité

Arrêté portant actualisation de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT),

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral

Vu le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale,

Vu la circulaire interministérielle du 27 décembre 2010 relative à la mise en œuvre de la loi RCT,

Vu la circulaire interministérielle du 4 février 2011 relative aux modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI),

Vu l'arrêté préfectoral n°2015098-0002 du 8 avril 2015 portant actualisation de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale en Eure-et-Loir, suite aux élections des représentants du Conseil Départemental ,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015344-0003 du 10 décembre 2015 portant création de la communauté de communes entre Beauce et Perche (par fusion entre la CC du pays de Combray et la CC du Pays Courvillois),



Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du Centre-Val de Loire du 18 décembre 2015 portant élection des représentants du Conseil Régional ;

Sur la proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir,

Arrête

Article 1er : - La commission départementale de la coopération intercommunale d'Eure-et-Loir (CDCI) présidée par le Préfet est composée comme suit :

Représentants des communes :

Communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département

1- M. John BILLARD	Maire de Le Favril
2- M. Laurent CLEMENTONI	Maire de Garancières-en-Beauce
3- Mme Annie CAMUEL	Maire d'Écrosnes
4- M. Bernard PLANQUE	Maire de la Ferté-Vidame
5- Mme Laure de la RAUDIERE	Maire de Saint-Denis-des-Puits
6- M. Philippe SCHMIT	Maire de Le Thieulin
7- M. Dominique MARIE	Maire d'Ormoy

Communes les plus peuplées

1- M. Alain VENOT	Maire de Châteaudun
2- M. Daniel GUÉRET	Adjoint au Maire de Chartres
3- Mme Josette PHILIPPE	Adjointe au Maire de Dreux
4- M. Emmanuel LECOMTE	Maire de Lucé
5- M. Daniel FRARD	Maire de Vernouillet

Communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département, hors les 5 communes les plus peuplées

1- M. Jean-Pierre GABORIAU	Maire de Châteauneuf-en-Thymerais
2- M. Eric GÉRARD	Maire de La Loupe
3- M. Christian PAUL-LOUBIERE	Maire de Jouy
4- M. Jean-Paul MALLET	Maire de Nogent-le-Roi
5- M. Gérard SOURISSEAU	Maire de Saint-Lubin-des-Joncherets

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

1- M. Philippe AUFFRAY	Président de la CC des Terrasses et Vallées de Maintenon
2- M. Joël BILLARD	Président de la CC du Bonnevalais
3- M. Jean-Paul DUPONT	Président de la CC des Plaines et Vallées dunoises
4- M. Jean-Pierre GORGES	Président de la CA Chartres Métropole

5- M. Marc GUERRINI	Président de la CC de la Beauce Vovéenne
6- M. Gérard HAMEL	Président de la CA du Pays de Dreux
7- M. Jean-Pierre JALLOT	Président de la CC de l'Orée du Perche
8- M. Jacky JAULNEAU	Vice-Président de la CC entre Beauce et Perche
9- M. Michel LETHUILLIER	Vice-Président de la CA du Pays de Dreux
10- M. François HUWART	Président de la CC du Perche
11- M. Xavier NICOLAS	Président de la CC du Perche Senonchois
12- M. Stéphane LEMOINE	Président de la CC du Val de Voise
13- Mme Françoise RAMOND	Présidente de la CC du Val Drouette
14- M. François MALZERT	Président de la CC du Perche-Gouët
15- M. Bernard PUYENCHET	Vice-Président de la CC entre Beauce et Perche
16- M. Olivier MARLEIX	Vice-Président de la CA du Pays de Dreux
17- M. Philippe VIGIER	Président de la CC des Trois Rivières

Représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes

1- M. Jean-Louis BAUDRON	Président du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la région d'Auneau
2- Monsieur Jacques LEMARE	Président du syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique

Représentants du Conseil Départemental

- 1- M. Albéric de MONTGOLFIER
- 2- M. Luc LAMIRAULT
- 3- M. Dominique LEBLOND
- 4- M. Serge FAUVE

Représentants du Conseil Régional

- 1- M. Fabien VERDIER
- 2- M. Valentino GAMBUTO

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté du 8 avril 2015 relatif à la composition de la commission départementale de coopération intercommunale d'Eure-et-Loir.

Article 3 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Chartres, le

8 JAN. 2016

~~LE PRÉFET~~

Nicolas QUILLET